

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00159
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
192-20190159-20191216-00159-0-0-0

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme
Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 décembre 2019

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général
des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal
désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents
de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux
délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des
pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration
du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de
séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 20	Dont procurations : 5
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00160
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
192-20190160-20191216-00160-0-0-0

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme
Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 décembre 2019

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil
Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 Novembre 2019

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 21	Dont procurations : 5
POUR : 25	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excusés : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....

EXTRAIT N°2019.00161
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 20 décembre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Manne BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
communications), Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2019

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg
Vignoble n°2017/02-019 en date du 20 février 2017,

Vu la délibération du conseil municipal de Kayserberg Vignoble n°2019.121 du 09 septembre
2019 autorisant le Maire à déléguer sa signature pour les compétences déléguées par le
conseil municipal, en particulier pour les marchés publics,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le
MAIRE en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

6. Assurance : encaissements d'indemnités		
date	montant €	objet
22/11/2019	4 152,00	Choc véhicule identifié sur l'oriel de la mairie de KAYSERSBERG
20/11/2019	1 168,00	Réparation véhicule de la flotte suite à accident en foret
	2 964,00	Relevage et réparation du tracto pelle suite à accident sur chemin rural

4. Marchés publics			
lot	Date	Objet	Titulaire
Escalier / tourelle de la mairie de Kayserberg Vignoble			
2. Restauration des menuiseries bois	06/12/2019	Avenant n° 2 _ le montant du marché initial passe : de 21 413,84 à 24 005,84 suite à des aléas et travaux supplémentaires nécessaires en cours de réalisation des travaux. Montant de l'avenant : 2 592,00 soit + 63,55 % du montant du marché de travaux initial.	ENTREPRISE ROELLY BENTZINGER
Aménagement du jardin de la médiathèque de Kayserberg Vignoble			
MAITRISE D'ŒUVRE	10/12/2019	Avenant n° 1_ le montant du marché initial passe de 11 500,00 à 36 650,00 Montant de l'avenant : 24 150,00 L'AVP a été porté à 310 000,00 Il a été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 9-9-2019)	LAP'S
Réaménagement de la rue des Vignes et du Faubourg des Pierres			
2. Assainissement - AEP	12/12/2019	Avenant n° 1_ le montant du marché initial passe de 858 525,97 à 865 057,97 Montant de l'avenant : 6 532,00 (réalisation de test à la fumée non prévus dans le marché initial)	Groupement OLRV ARKEDIA/EUROVIA

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture
de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00162
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 décembre 2019

ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2020

Sans attendre le débat d'orientation budgétaire qui interviendra en janvier prochain, ni la finalisation du compte administratif, la commission des finances a travaillé sur le budget d'investissement 2020.

Le tableau en annexe présente ainsi les opérations en cours ou à engager ainsi que les recettes à prévoir pour les financer. Les éventuels arbitrages seront à prendre en compte dans le budget 2020.

Il vous est proposé de débattre sur ces prévisions.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE de la présentation du tableau des premières orientations d'investissement 2020

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00163
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 20 décembre 2019

AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Mme Patricia BEXON, adjointe au maire, en charge des finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les différents budgets de Kaysersberg Vignoble.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 (VD)

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2020 comme détaillées ci-après :

Budget Ville :

Articles	Désignation	Budget 2019	Autorisation 25%
2031	Frais d'études	382 099,71	95 524,93
2033	Frais d'insertion	6 100,00	1 525,00
2051	Concessions et droits similaires	33 000,00	8 250,00
2041512	Bâtiments et installations	40 000,00	10 000,00
2041582	Bâtiments et installations	94 000,00	23 500,00
20422	Bâtiments et installations	6 950,29	1 737,57
2111	Terrains nus	110 000,00	27 500,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	19 000,00	4 750,00
21311	Hôtel de ville	57 000,00	14 250,00
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00	12 500,00
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	2 500,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	7 500,00
2132	Immeubles de rapport	15 000,00	3 750,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	15 982,00	3 995,50
2138	Autres constructions	35 000,00	8 750,00
2151	Réseaux de voirie	264 194,40	66 048,60
2152	Installations de voirie	92 439,18	23 109,80
21533	Réseaux câblés	33 206,00	8 301,50
21534	Réseaux d'électrification	4 500,00	1 125,00
21538	Autres réseaux	3 000,00	750,00
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	30 000,00	7 500,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	11 520,00	2 880,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	57 308,00	14 327,00
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	75 000,00	18 750,00
21735	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	30 000,00	7 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	39 294,14	9 823,54
2184	Mobilier	20 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 791,40	3 197,85
2312	Agencements et aménagements de terrains	190 215,52	47 553,88
2313	Constructions	1 548 751,71	387 187,93
2315	Installation, matériel et outillage techniques	1 179 812,09	294 953,02
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	15 000,00	3 750,00

Opérations	Désignation	Budget 2019	Autorisation 25%
17503	VOIRIE RUE DU PRIEGEL	3 199,00	799,75
17902	CREATION DE PISTES FORESTIERES	97 040,00	24 260,00
18301	MAISON MEDICALE	50 000,00	12 500,00
18302	PONT DU GEISBOURG	800 000,00	200 000,00
18304	PATRIMOINE HISTORIQUE	431 215,52	107 803,88
18501	CHEMINS RURAUX	130 000,00	32 500,00
18502	VOIRIE SIGOLSHEIM	210 000,00	52 500,00
18503	SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC	150 000,00	37 500,00
18504	VIDEO-PROTECTION	20 000,00	5 000,00
19101	SECURISATION RD415 EPERON ROCHEUX	50 000,00	12 500,00
19102	PROTECTION INONDATIONS	120 000,00	30 000,00
19201	PARC MEDIATHEQUE	230 000,00	57 500,00
19301	RESTRUCTURATION MUSEE SCHWEITZER	500 000,00	125 000,00
19302	LOGEMENTS COMMUNAUX	30 000,00	7 500,00
19303	RENOV. ENERGETIQ. ECOLE GEILER	30 000,00	7 500,00
19304	CRECHE BRISTEL	100 000,00	25 000,00
19305	RENOV° EGLISE STE CROIX	20 000,00	5 000,00
19306	LOCAL RESTOS DU COEUR	30 000,00	7 500,00
19501	REFECTION RUE DES HETRES, TILLEULS	50 000,00	12 500,00
19502	CARREFOUR EST KIENZHEIM	30 000,00	7 500,00
19601	EXTENSION SALLE THEO FALLER	150 000,00	37 500,00

Budget Camping :

Articles	Désignation	Budget 2019	Autorisation 25%
2031	Frais d'études	30 000,00	7 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 296,24	824,06
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	7 000,00	1 750,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	8 500,00	2 125,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 000,00	500,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00	2 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00	1 250,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 300,00	2 575,00
2313	Constructions	10 000,00	2 500,00

Budget Régie Communale :

Articles	Désignation	Budget 2019	Autorisation 25%
2031	Frais d'études	20 000,00	5 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	140 000,00	35 000,00
2154	Matériel industriel	20 054,01	5 013,50
2313	Constructions	4 686,69	1 171,67

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.


 Le Maire,
 Pascal LOHR

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN
 ...
 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBELEVILLE
 ...
 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 22
 Procurations : 5
 Excuses : 1
 Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2019.00164
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
 Le 20 décembre 2019
 VIA DOTELEC - S2LOW

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
 Présent(e)s : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
 Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
 Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
 communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
 rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
 CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme
 Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 10 décembre 2019

SUBVENTIONS : AUTORISATION DE VERSEMENT D'ACOMPTES

M. Henri STOLL, conseiller municipal, étant vice-président du KABCA quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Patricia BEXON rappelle à l'assemblée que le montant des subventions aux associations sera décidé par le conseil municipal lors de sa séance budgétaire. Toutefois, pour éviter les difficultés de trésorerie en début d'année, certaines associations sollicitent le versement d'acompte avant ce vote. Ces dispositions sont réglées par les conventions passées entre les associations ci-après et la ville.

Pour les mettre en œuvre, il convient de décider du montant de la subvention 2020. Il est précisé qu'il s'agit de montants maximum susceptibles d'être ajustés en fonction de l'exécution budgétaire réelle de chaque association.

Association	Montant maximum de la Subvention 2020
« KABCA » (Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace)	65 000,00€ dont 40 000€ à verser avant le vote du Budget
« 1,2,3 Soleil » - périscolaire à Kaysersberg	124 000,00 € À verser par mensualité à partir de janvier
Association Familiale de Sigolsheim pour le périscolaire « L'île aux Enfants »	160 000,00 € À verser par mensualité à partir de janvier
OSPM « Œuvres sociales du personnel municipal »	70 000,00 € 1/3 à verser en janvier

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excusés : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00166
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2019

ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Mme Patricia BEXON, Adjointe au Maire en charge des finances explique à l'assemblée que le Comptable Public a transmis des états de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 4 802,55 € pour le budget « Eau - Assainissement ».
L'ensemble des démarches susceptibles d'aboutir au recouvrement étant arrivées à son terme, le Trésorier propose de les admettre en non-valeur.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON, Adjointe au Maire en charge des finances

VU la proposition du Trésorier

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant de 4 802,55 € pour le budget « Eau - Assainissement » selon les états présentés par le Trésorier et annexés à la présente,

PREND ACTE que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6541 du budget concerné,

PREND ACTE que l'admission en non-valeur n'emporte pas juridiquement extinction des dettes et des poursuites,

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00167
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
02 4022932371236-02932151949

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuratio(n)(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoit KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 décembre 2019

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BP EAU ET ASSAINISSEMENT ADMISSION EN NON VALEUR

Mme Patricia BEXON, adjointe au Maire en charge des finances, explique à l'assemblée que compte tenu de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, il convient de réajuster les crédits initialement votés au BP eau-assainissement 2019.

Le tableau ci-dessous reprend les virements de crédits nécessaires :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
6358 (011) : Autres droits	-600,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	600,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de Mme Bexon, Adjointe aux finances,

VU le budget Eau & Assainissement de la commune de Kaysersberg Vignoble,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits,

CONSIDERANT que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les décisions modificatives du budget Eau & Assainissement telle que précisées ci-dessus

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00169
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
002-20192019-20191216-2019100169-0-00

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet ci-annexé de convention avec Centrales Villageoises de la Weiss pour l'installation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du dojo de Kaysersberg

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire, en particulier la convention.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 21	Dont procurations : 5
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Marine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2019

CONVENTION AVEC LES CENTRALES VILLAGEOISES DE LA WEISS

M. Henri STOLL, conseiller municipal, étant actionnaire de la CVW quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mme Martine SCHWARTZ, adjointe au Maire, fait part à l'assemblée :
« Centrales villageoises de la Weiss » (CVW) est une SAS à capital variable dont l'objet est l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques dans les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg. A noter qu'une partie du capital de la SAS est constitué d'épargne citoyenne.

Une étude menée par la CCVK et CVW a permis de déterminer quels seraient les secteurs les plus propices à l'installation photovoltaïque. La toiture du dojo rue des Tilleuls à Kaysersberg fait partie de ces secteurs.

Il vous est ainsi proposé de mettre à disposition de CVW la toiture du dojo pour l'installation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 191 m². Les charges et conditions de cette mise à disposition sont détaillées dans le projet de convention ci-joint.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excusés : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00170
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
050-2442004-20191216-00170-001

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE le Maire à établir une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de Kaysersberg Vignoble pour l'installation d'une conduite de gaz, selon le plan annexé à la présente délibération.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 décembre 2019

PASSAGE D'UNE CONDUITE DE GAZ SUR LE DOMAINE PUBLIC

M. Bernard CARABIN, Adjoint en charge des travaux et bâtiments, expose que dans le cadre des travaux de réaménagement et d'extension du Musée Schweitzer, l'extension du raccordement au gaz nécessite le passage d'une conduite de gaz dans le domaine public, côté rue du Général de Gaulle au droit du bâtiment n°124.

Afin de permettre ces travaux, il y a lieu d'établir une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le permis de construire n°PCo6816218A0003 autorisé le 13/08/2018 pour le réaménagement du Musée Albert Schweitzer de Kaysersberg

VU les articles L2125-1 et R2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que la mise en œuvre de cette conduite de gaz est nécessaire à la réalisation du permis de construire n°PCo6816218A0003,

CONSIDERANT que l'implantation de la conduite de gaz, devant un bâtiment positionné en retrait de la voie de circulation, permet une intervention optimisée sur le réseau tout en minimisant l'impact sur la circulation publique,



Le Maire,

Pascal LOHR

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
923-24432541-20191219-2215911119406

EXTRAIT N°2019.00171
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
communications), Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
CARABIN, Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme
Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(s)(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2019

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Conformément au Code du Travail, les collectivités ont l'obligation de réaliser un
« Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ».

Ce document a pour objectif d'identifier les risques auxquels sont exposés les agents et de
les prioriser afin de mettre en place des mesures de prévention pour éliminer ou réduire les
risques et améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Ces derniers mois, la Collectivité a procédé à l'élaboration du Document Unique. Celui-ci a
été validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail lors de sa
séance du 3 décembre 2019.

Proposition est faite d'approuver le Document Unique. Un exemplaire est consultable en
marie

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale, notamment son article 108-1,

VU le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants,

VU le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail
ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer
la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

CONSIDERANT que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un
document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère
obligatoire,
CONSIDERANT que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,
CONSIDERANT que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et
les conditions de travail des agents de la collectivité,
CONSIDERANT l'avis favorable du CHSCT en date du 3 décembre 2019,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action
correspondant.

S'ENGAGE à mettre en œuvre, en collaboration avec les assistants de prévention, le plan
d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation
régulière du document unique.

AUTORISE M. le MAIRE à signer tous les documents correspondants.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la
Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00172
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
112 220 202 207 214 222 231 240 242

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Etienne STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
communications), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
CARABIN, Mme Evelynne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme
Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2019

MISE EN PLACE D'UN CYCLE DE TRAVAIL ANNUALISÉ POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Maire rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique (article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail (article 4 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000).

Ainsi, les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées.

L'annualisation du temps de travail est une pratique utilisée pour des services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Elle répond à un double objectif :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et les libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

La fréquentation touristique de la Commune de Kaysersberg Vignoble n'étant pas constante tout au long de l'année, il paraît nécessaire d'adapter la présence policière en fonction des périodes de l'année.

L'annualisation du temps de travail du service de la police municipale permettra ainsi d'étendre les plages horaires de présence policière pendant les périodes hautes (été et Noël) et de les diminuer pendant les périodes basses (janvier-mars et novembre) tout en assurant le respect de la réglementation quant aux garanties minimales du temps de travail.

L'annualisation proposée pour le service de la police municipale est la suivante :

- Cycle de travail composé de 3 périodes définies comme suit :

	Nbre d'heures hebdomadaires	Nbre de semaines	Horaires de présence policière minimale	Amplitudes de travail en cas de manifestation	Présence les weekends
Période Basse	29 h	20	8h* - 16h	8h - 22h	Selon besoins
Période Moyenne	35 h	8	8h* - 17h	8h - 22h	Selon besoins
Période Haute	40 h	24	8h* - 19h	8h - 22h	A minima 1 policier les ap-midis

Période basse : janvier à mars et octobre à mi-novembre

Période moyenne : avril à mi-mai, et 1 à 2 semaines en octobre et novembre

Période haute : mi-mai à fin septembre et période du marché de Noël

Le calendrier définitif des périodes sera fixé chaque année.

- Horaires de travail journaliers

Afin de garder une souplesse dans l'organisation du temps de travail, les horaires de travail journaliers seront variables et seront définis pour chaque agent, mensuellement ou bimestriellement, en tenant compte du nombre d'heures hebdomadaires requises selon la période, des horaires de présence policière minimale requise, des obligations et manifestations prévues ainsi que des plannings personnels des agents.

- Congés annuels :

Le décompte se fera en heures (35 x 5 heures = 175 h au total). Les congés d'été ne pourront excéder 3 semaines et seront pris par roulement.

- Jours fériés :

Les agents ne travailleront les jours fériés qu'en cas de besoin. Si tel devait être le cas, les heures effectuées seront rémunérées en heures supplémentaires.

- Manifestations et marché de Noël

Les heures effectuées après 22 heures lors des manifestations et les heures effectuées au-delà des 40 heures prévues dans l'annualisation pendant la période du marché de Noël seront rémunérées en heures supplémentaires selon les tarifs en vigueur.

- Dimanches

Les heures travaillées les dimanches seront incluses dans le temps de travail hebdomadaire, et bénéficieront, en complément, d'une rémunération à hauteur de 0,66 heure supplémentaire par heure effectuée.

Les 2 collèges du Comité Technique ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ces propositions le 3 décembre dernier.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité technique en date du 3 décembre 2019

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

La mise en place, pour le service de la police municipale, du cycle de travail annualisé défini comme suit :

- Cycle de travail composé de 3 périodes définies comme suit :

	Nbre.d'heures hebdomadaires	Nbre de semaines	Horaires de présence policière minimale	Amplitudes de travail en cas de manifestation	Présence les weekends
Période Basse	29 h	20	8h* - 16h	8h - 22h	Selon besoins
Période Moyenne	35 h	8	8h* - 17h	8h - 22h	Selon besoins
Période Haute	40 h	24	8h* - 19h	8h - 22h	A minima 1 policier les ap-midis

Période basse : janvier à mars et octobre à mi-novembre

Période moyenne : avril à mi-mai, et 1 à 2 semaines en octobre et novembre

Période haute : mi-mai à fin septembre et période du marché de Noël

Le calendrier définitif des périodes sera fixé chaque année.

- Horaires de travail journaliers

Afin de garder une souplesse dans l'organisation de l'annualisation, les horaires de travail journaliers ont variables et seront définis pour chaque agent mensuellement ou bimensuellement en tenant compte du nombre d'heures hebdomadaires requises selon la période, des horaires de présence policière minimale requise, des obligations et manifestations prévues ainsi que des plannings personnels des agents.

- Congés annuels :

Le décompte se fera en heures (35 x 5 heures = 175 h au total). Les congés d'été ne pourront excéder 3 semaines et seront pris par roulement.

- Jours fériés :

Les agents ne travailleront les jours fériés qu'en cas de besoin. Si tel devait être le cas, les heures effectuées seront rémunérées en heures supplémentaires.

- Manifestations et marché de Noël

Les heures effectuées après 22 heures lors des manifestations et les heures effectuées au-delà des 40 heures prévues dans l'annualisation pendant la période du marché de Noël seront rémunérées en heures supplémentaires selon les tarifs en vigueur.

- Dimanches

Les heures travaillées les dimanches seront incluses dans le temps de travail hebdomadaire, et bénéficieront en complément d'une rémunération à hauteur de 0,66 heure supplémentaire par heure effectuée.

DIT QUE

Les agents du service de la police municipale restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. L'annualisation du temps de travail entrera en vigueur le lundi 6 janvier 2020

PRECISE QUE

Un bilan sera effectué fin juin 2020 avec les services de la police municipale pour évaluer le système mis en place. Si des aménagements s'avèrent nécessaires, ils feront l'objet d'une nouvelle demande d'avis au CT et d'une nouvelle délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excusés : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00173
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
050-20020204-20191216-000130173-1-04

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire.
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 décembre 2019

CRÉATION DE POSTES D'AGENT CONTRACTUEL SUR DES EMPLOIS NON-PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS ET TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

M. le MAIRE propose, comme chaque année, d'engager du personnel saisonnier, afin de seconder le personnel communal au cours de l'été 2020, et pour faire face à l'accroissement de travail en raison de l'afflux touristique pendant le marché de Noël 2020.

Pour la saison estivale (du 1^{er} mai au 30 août), 9 postes répartis de la manière suivante seraient à créer :

- SERVICES ADMINISTRATIFS : 1 pour une durée de 2 semaines
- SERVICES TECHNIQUES : 2 pour une durée de 2 mois
- SERVICES ESPACES VERTS : 3 pour une durée de 2 mois
- MUSEE : 1 pour une durée de 2 mois
- CAMPING : 2 pour une durée de 3 mois

Il est précisé qu'afin de satisfaire un maximum de demandes d'emploi estival, les postes créés seraient pourvus à raison de petites périodes de 2 à 3 semaines.

Pour la période du marché de Noël, ce sont 25 postes qu'il conviendrait de créer pour assurer le contrôle du stationnement des véhicules.

Par ailleurs, en raison de l'afflux touristique pendant les périodes estivales et du marché de Noël, il conviendrait de créer 2 postes non permanents d'Agents de Surveillance de la Voirie Publique pour les périodes du 1^{er} mai au 30 septembre 2020 et du 16 novembre au 31 décembre 2020, pour renforcer les services de la police municipale.

Enfin, afin de faire face à tout accroissement temporaire d'activité qui pourrait intervenir au niveau du service technique au cours de l'année 2020, il est proposé de créer un poste non permanent d'agent technique à temps complet, étant précisé que si un recrutement devait avoir lieu sur ce poste, celui-ci n'excéderait pas la période légale de 12 mois.

M. le MAIRE précise également que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de la Ville et du Camping.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 ;
VU le budget de la collectivité territoriale ;
VU le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
VU le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
CONSIDERANT que la Commune peut être confrontée à un besoin de personnel saisonnier ;
CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint Technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité ;
CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint Technique pour faire face à un éventuel besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE

- La création de 9 postes d'agent contractuels non permanents pour la période allant du 1^{er} mai au 30 août 2020 (accroissement saisonnier)
- La création de 25 postes d'agents contractuels non permanents pour la période du marché de Noël 2020 (accroissement saisonnier)
- La création de 2 postes non permanents d'Agents de Surveillance de la Voirie Publique pour les périodes du 1^{er} mai au 30 septembre 2020 et du 16 novembre et 31 décembre 2020 (accroissement saisonnier)
- La création d'un poste d'agent contractuel pour faire face à un éventuel besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximale à temps complet (accroissement temporaire)

PRECISE QUE

Tous ces postes seront rémunérés par référence à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire maximale de 35 heures.

APPROUVE

Le tableau des emplois non permanents comme suit :

EMPLOIS NON PERMANENTS						
Budget	Grade	Cat.	Nbre de postes ouverts	Nbre de postes occupés	Nbre de postes occupés ETP	Nbre de postes vacants
Ville	Vacataire	C	1,00	1,00	selon vac.	0,00
Ville	Adjoint administratif - ASVP 2019	C	2,00	1,00	1,00	1,00
Ville	Adjoint administratif - ASVP 2020	C	2,00	0,00	0,00	2,00
Ville	Adjoint technique - saisonniers Noël 2019	C	25,00	25,00	0,47	0,00
Ville	Adjoint technique - saisonniers Noël 2020	C	25,00	0,00	0,00	25,00
Ville	Adjoint technique - saisonniers Eté 2020	C	9,00	0,00	0,00	9,00
Ville	Adjoint administratif (acc saisonnier ST)	C	1,00	1,00	1,00	0,00
Ville	Adjoint Technique (acc tempo act)	C	2,00	1,00	0,80	1,00

AUTORISE le Maire à
procéder au recrutement des agents sur les postes précités et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00174
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
910-28812793-20191216-2024-79381174-4-24

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point : communications), Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 décembre 2019

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTÉRIM DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN (LOI N° 84-53 MODIFIÉE - ART25)

Le poste de Directeur Général Adjoint/Directrice du Pôle Ressources étant vacant suite à une demande de disponibilité de droit, une procédure de recrutement pour pourvoir à son remplacement est lancée. Celle-ci n'aboutissant probablement pas avant plusieurs mois, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel au service intérim du Centre de Gestion 67 ou du centre de gestion 88 pour la mise à disposition d'une personne dans l'attente du recrutement d'un titulaire. Si le remplacement devait être proposé par le centre de gestion du Haut-Rhin, c'est la formule de mise à disposition qui sera utilisée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et des Vosges proposent un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics locaux,

A terme, pour un niveau de service équivalent, la nouvelle organisation des services prévoit le non-remplacement de 6,5 agents et la création de 3 postes, soit une suppression finale de 3,5 postes.

Le Maire propose donc à l'assemblée de créer les postes nécessaires à la mise en place de cette nouvelle organisation :

- 1 emploi permanent d'Ingénieur à temps complet, dont la mission principale sera le suivi des grands projets de la Collectivité
- 1 emploi permanent de Technicien à temps complet, chargé de la gestion de la relation usagers (manifestations, interventions et fiabilisation des données, ...).
- 1 emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet pour renforcer les équipes en charge des opérations techniques.

Les agents devront justifier des diplômes et des expériences professionnelles en accord avec les missions qui leurs seront confiées. Leurs rémunérations seront calculées, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à des emplois de leur catégorie, par référence à la grille indiciaire des grades de recrutement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),
Considérant le tableau des effectifs

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE :

de créer 3 postes comme suit :

- 1 emploi permanent d'Ingénieur à temps complet, dont les missions seront le suivi des Grands Projets d'investissement de la Collectivité
- 1 emploi permanent de Technicien à temps complet, chargé de la gestion de la relation usagers (manifestations, interventions et fiabilisation des données, ...).
- 1 emploi permanent d'Adjoint technique à temps complet pour renforcer les équipes en charge des opérations techniques.

de modifier le tableau des effectifs en conséquence.
d'inscrire au budget les crédits correspondants.

PRECISE QUE :

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour le poste d'Ingénieur chargé de la Gestion des Grands Projets, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984). Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Excusés : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2019.00176
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 16 décembre 2019

RECU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
102-201902019-219-21019-16-036

Le 16 décembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-
Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Ehané STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO,
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE ULRICH (a rejoint la séance au point :
communications), Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, M. Henri STOLL (a
rejoint la séance au point : approbation de la séance précédente), Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations) : M. Robert SCHELCHER donne pouvoir à M. Michel BLANCK, M. Benoît KUSTER donne pouvoir à M. Bernard
CARABIN, Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Héléne BOHN, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD donne pouvoir à Mme
Marie-Paule BALERNA, Mme Isabelle SALVI donne pouvoir à M. Gilbert MASSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 10 décembre 2019

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Tous les ans, le Conseil Municipal doit approuver le tableau des effectifs de la Collectivité.
Ce tableau recense tous les postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par
filiales, cadres d'emplois et grades.

Le tableau des effectifs de la Commune de Kaysersberg Vignoble présente 112 postes
ouverts pour 60 postes pourvus.

L'augmentation du nombre de postes ouverts (+ 4) par rapport à décembre 2018 s'explique
par la création d'un poste de Chargé de Mission pour le musée Schweitzer au cours de
l'année et la création des 3 postes présentée lors du point précédent.

La diminution du nombre de postes occupés par rapport à décembre 2018 (- 1) s'explique :

- un départ pour mutation
- deux départs à la retraite
- le recrutement de deux agents

Le tableau des effectifs présente donc à ce jour 52 postes ouverts non pourvus. Cet
excédent de postes ouverts résulte de la non-suppression des postes lors des avancements
de grade ou promotions, et des non-remplacements suite aux départs à la retraite et
mutations.

Il est proposé de remettre à jour le tableau des effectifs par :

- la suppression de 44 postes sur les 52 vacants, 8 postes étant gardés pour les
embauches dans le cadre de la réorganisation des services ainsi que pour les retours
éventuels des agents placés en détachement et en disponibilité de droit.
- le changement d'affectation budgétaire de 2 postes suite au transfert des services
Eau et Assainissement au SDEA.

Ces suppressions et modifications ont été validées par le Comité Technique le 3 décembre
2019.

M. le MAIRE propose d'approuver le tableau des effectifs.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables
aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non
complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y
rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu les Budgets communaux ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le tableau des effectifs du personnel de la Ville de Kaysersberg Vignoble tel que
présenté ci-après ;

EMPLOIS PERMANENTS							
Budget	Grade	Cat.	Nbre de postes ouverts	Nbre de postes occupés	Nbre de postes occupés ETP	Nbre de postes supprimés	Nbre de postes vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Ville	Directeur général des services		1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Ville	Attaché	A	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ville	Attaché (ou ingénieur selon profil)	A	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Ville	Attaché principal	A	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Ville	Rédacteur principal 1ère classe	B	3,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ville Eau	Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Ville	Rédacteur principal 2ème classe	B	3,00	1,00	1,00	1,00	0,00
Ville	Rédacteur	B	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00
Ville	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3,00	3,00	1,90	0,00	0,00
Ville	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	8,00	5,00	5,00	2,00	1,00
Ville	Adjoint administratif	C	10,00	4,00	3,17	6,00	0,00
Eau	Attaché	A	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Camping	Rédacteur	B	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Camping	Adjoint administratif	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Camping	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION							
Ville	Animateur principal 2ème classe	B	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Ville	Adjoint animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Ville	Adjoint animation principal 2ème classe	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
FILIERE CULTURELLE							
Ville	Adjoint patrimoine principal 2ème classe	C	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Ville	Chef de service PM principal 1ère classe	B	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Ville	Chef de service PM principal 2ème classe	B	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Ville	Chef de service PM	B	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Ville	Gardien Brigadier	C	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE							
Ville	ATSEM principal 2ème classe	C	4,00	4,00	1,49	0,00	0,00
Ville	ATSEM 1ère classe	C	3,00	1,00	0,80	2,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE							
Ville	Ingénieur principal	A	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Ville	Ingénieur	A	2,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ville	Technicien principal 2ème Classe	B	2,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ville	Technicien	B	3,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Ville	Agent de maîtrise principal	C	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Ville	Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00
Ville	Adjoint technique principal 1ère classe	C	6,00	5,00	4,70	1,00	0,00
Ville Eau	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Ville	Adjoint technique principal 2ème classe	C	11,00	6,00	6,00	5,00	0,00
Ville	Adjoint technique	C	23,00	14,00	10,15	8,00	1,00
Camping	Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Camping	Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
Camping	Adjoint technique	C	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00
			108,00	61,00	53,21	44	8,00

Nbre de postes au 17/12/2018

108,00	61,00	53,54	0,00	47,00
--------	-------	-------	------	-------

Différence par rapport au 17/12/2018

4,00	- 1,00	- 0,33	44,00	- 39,00
------	--------	--------	-------	---------

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 22	Dont procurations : 5
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR